



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 22 avril 2025, adoptait les règlements suivants :

- **Règlement 581-02-2025 amendant le Règlement 581-2023 régissant la distribution d'objets de plastique à usage unique**
- **Règlement 474-01-2025 amendant le *Règlement 474-2025 fixant les tarifs pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité et les tarifs en matière d'urbanisme pour l'exercice financier 2025***

Les règlements sont actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

**FAIT À SAINT-SAUVEUR**, ce 28 avril 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA